

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 16 mars 2022 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Vote du Compte
Administratif 2021 :
eau

Présents : Philippe GREFFIER, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT,
Bernard PECH, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU,
Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Robert BATIGNE, Alain BOUSQUET,
Alain CARBON, Marie-Paule CAU, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE,
Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD,
Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU,
Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Charles PAULY,
Bruno PERLES, Nicolas RAUZY, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Jérôme WILTZIUS,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 mars 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François
GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

24 MARS 2022

PAR PUBLICATION
LE

24 MARS 2022

PAR DELEGATION
LE

Signature

Procurator(s) : Brigitte BATIGNE à Sabine CHABERT, Karole CAFFIER à
Gérard MONDRAGON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES à Hélène GIRAL,
Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Martine PUEBLA à
Benoît MERLIN, Jacqueline RATABOUIL à
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL à Bernard PECH,
Monique VIDAL à Denis BOUILLEUX.

Excusé(s) : Christophe PRADEL, Nadine ROSTOLL, Pierre BARBAUD,
Guy BONDOUY, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR,
Prescillia GRANIER, Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

Absent(s) : Eliane BOURGEOIS MOYER, Didier CALMETTES,
Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Frédéric JEANJEAN,
Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Henri POISSON,
Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre QUAGLIERI.

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220316-2022_037D-DE



2022-037

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et suivants, L.2121-14 et L.2121-31 et L. 5211-1,

CONSIDERANT qu'il convient de voter les comptes administratifs avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice conformément à la loi précitée.

Monsieur Philippe GREFFIER, Président, ayant quitté la salle,

**Sous la Présidence de Madame Nicole MARTIN, Vice- Présidente
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice clos en 2021
Dressé par Monsieur Philippe GREFFIER, Président
Après s'être fait présenter le budget primitif 2021
et les décisions modificatives s'y rapportant**

DONNE acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	-	944 970.42 €
Recettes :	+	1 187 316.10 €
Résultat d'exercice :	+	242 345.68 €
Résultat antérieur :	+	1 328 528.02 €
Résultat cumulé :	+	1 570 873.70 €

Section d'investissement :

Dépenses :	-	620 973.94 €
Recettes :	+	590 353.81 €
Solde de la S.I. :	-	30 620.13 €
Résultat antérieur :	+	624 226.52 €
Besoin de la S.I. :	+	593 606.39 €
Reste à Réaliser DI :	-	102 723.75 €
Reste à Réaliser RI :	+	0.00 €
Solde d'investis. :	+	490 882.64 €

Résultat global : + 1 570 873.70 € + 490 882.64 € = 2 061 756.34 €

CONSTATE les identités de valeurs avec les indicateurs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 16 mars 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER